



ANSD

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL 2019

Janvier 2022

Directeur Général, Directeur de publication	Allé Nar DIOP
Directeur Général Adjoint	Abdou DIOUF
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mamadou Ngalgou KANE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Samba NDIAYE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Oumar FALL
Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines (p.i.)	Hawa SAMBA
Directeur de l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse économique (ENSAE, Pierre NDIAYE)	Idrissa DIAGNE
Agent Comptable (AC)	Papa Amadou Moustapha NIANG
Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale (p.i.)	Meissa NDOUR

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION
Assane THIOUNE, Jean Rodrigue MALOU, El Hadji Malick GUEYE, Mamadou Ngalgou KANE, Macoumba DIOUF, Jean Pierre Diamane BAHOM, Samba NDIAYE, Insa SADIO, Mamadou AMOUZOU, Momath CISSE, Mamadou BAH, Alain François DIATTA, Ndeye Binta DIEME COLY, Awa CISSOKHO, Bintou DIACK, Nalar K. Serge MANEL, Ramlatou DIALLO, Djiby DIOP, Omar SENE, Mamadou BALDE, Jean Paul DIAGNE, Woudou DEME KEITA, Oumy DIOP, Mamadou DAFFE.

COMITE DE REDACTION	
0. PRESENTATION DU PAYS	Djiby DIOP
1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	Maguette SARR/Khady BA
2. EDUCATION	Alioune TAMBOURA / Fatimatou SY
3. EMPLOI	Tidiane CAMARA /Serge MANEL
4. SANTE	Amy Collé CISSE
5. JUSTICE	Maguette SARR
6. ASSISTANCE SOCIALE	Fatimatou SY /Alioune TAMBOURA
7. EAU ET ASSAINISSEMENT	Ndeye Binta DIEME
8. AGRICULTURE	Kandé CISSE
9. ENVIRONNEMENT	Mouhamadou Bassirou DIOUF
10. ELEVAGE	Bintou Diack LY/ Penda AMAR
11. PECHE ET AQUACULTURE	Khadim SOURANG
12. TRANSPORT	Jean Paul DIAGNE
13. BTP	Madiaw DIBO
14. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Mamadou THIOUB/Ramlatou DIALLO
15. INSTITUTIONS FINANCIERES	Abdou Aziz DIOUF
16. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Omar Senghor/ Sophie DIOP
17. COMPTES ECONOMIQUES	Adama SECK
18. PRIX A LA CONSOMMATION	El Hadji Malick CISSE / Baba NDIAYE
19. INDICE DU COUT A LA CONSTRUCTION	Mor LÔ/ Ndeye Mareme dit Maguette DIOP
20. PRIX DES SERVICES	Muhamed NDIAYE / Mamadou THIOUB
21. FINANCES PUBLIQUES	Hamady DIALLO/ Abdoul Aziz DIAW
22. MINES, CARRIERES ET ENERGIE	Woudou DEME KEITA

<p>AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE</p> <p>Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal</p> <p>Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15</p> <p>Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn</p> <p>Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers</p> <p>ISSN 0850-1491</p>
--

PRESENTATION DU PAYS

La population du pays est estimée à 16 209 125 personnes en 2019. Les femmes représentent 8 140 343 et les hommes 8 068 782, soit respectivement 50,22% et 49,78%. Cette population se caractérise par sa jeunesse, en effet 48% sont âgés de 18 ans ou moins. Chez les femmes, cette proportion est de 47% tandis que chez les hommes, elle est de 49,3%.

Données physiques

Situé à l'extrême ouest de l'Afrique occidentale avec une façade maritime de plus de 700 km sur l'océan atlantique qui le limite à l'Ouest, le Sénégal couvre une superficie de 196 712 Km². Il est situé à l'extrême ouest du continent africain, entre 12°5 et 16°5 de latitude Nord et 11°5 et 17°5 de longitude Ouest. Le territoire sénégalais est limité au Nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali et au Sud par la Guinée et la Guinée Bissau. La République de Gambie, qui occupe tout le cours inférieur du fleuve du même nom, constitue une enclave de 25 km de large et près de 300 km de profondeur à l'intérieur du territoire sénégalais. Les îles du Cap-Vert sont situées à 560 km au large de la côte sénégalaise.

Données climatologiques

Le Sénégal est un pays de l'Afrique subsaharienne, avec un climat de type soudano-sahélien. Le climat est tropical au Sud et semi désertique au Nord. Il se caractérise par l'alternance d'une saison sèche de novembre à mi-juin et d'une saison humide et chaude de mi-juin à octobre. La pluviométrie moyenne annuelle suit un gradient décroissant du Sud au Nord du pays. Elle passe de 1200 mm au Sud à 300 mm au Nord, avec des variations d'une année à l'autre. Trois principales zones de pluviométrie correspondant à trois zones climatiques sont ainsi déterminées : une zone forestière au Sud, une savane arborée au centre et une zone semi-désertique au Nord.

Données hydrographiques

Outre l'Océan Atlantique qui le limite à l'Ouest, les ressources en eaux de surface au Sénégal sont constituées par quatre fleuves : le fleuve Sénégal au Nord (1700 Km de long), le fleuve Saloum (250 km) au Centre, le fleuve Gambie (1 130 km) au Centre et le fleuve Casamance (300 km) au Sud. Des lacs et des rivières complètent le régime hydrologique. La réalisation des grands barrages de Diama et de Manantali, en particulier, que le Sénégal partage avec le Mali et la Mauritanie à travers l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), contribue à la maîtrise des ressources hydrauliques et, partant, au développement de l'agriculture, de l'élevage, de la navigation, de l'approvisionnement en eau potable et en énergie pour les populations.

Organisation administrative

L'égalité de tous les citoyens devant la loi est assurée au Sénégal par un Etat laïque, démocratique et sociale. Cette égalité s'applique sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion et qui respecte toutes les croyances. Le peuple sénégalais est souverain. Il l'exprime par ses représentants à l'assemblée nationale et par voie référendaire. La constitution du Sénégal quant à elle consacre le principe de la démocratie. La séparation et l'indépendance des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire définissent le caractère républicain de l'Etat. La constitution du Sénégal est sous la responsabilité du chef de l'Etat qui en est le gardien. Au même titre, il est le protecteur des Arts et Lettres. Le fonctionnement régulier des institutions, l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire sont garantis par le Chef de l'Etat qui incarne l'unité nationale. La présidence du conseil des ministres ainsi que la politique de la nation restent sous sa responsabilité.

Le président est élu pour un mandat de cinq (5) ans renouvelable une fois. Le suffrage est universel et à deux tours.

Au Sénégal, le pouvoir législatif est assuré par les représentants du peuple à l'assemblée nationale. Les députés les votent des lois, contrôlent l'activité gouvernementale et peuvent provoquer la démission du Gouvernement par le vote d'une motion de censure.

La loi 2008-14 du 18 mars 2008 sur l'organisation du territoire national a ramené le nombre de régions à quatorze (14) grâce à la création de trois nouvelles. Il s'agit de : Kaffrine, Kédougou et Sédhiou. Les subdivisions administratives que sont les départements sont au nombre de 45 avec des sous composantes que sont Arrondissements, Communes, Communautés rurales et Villages. Les communes d'arrondissement constituent les grandes communes du Sénégal (Dakar, Rufisque, Pikine, Guédiawaye et Thiès). Le terroir est géré par un pouvoir local assuré par les agents de l'Etat et un pouvoir décentralisé assuré par les élus locaux.

La région, le département et l'arrondissement sont placés sous l'autorité du Gouverneur, du Préfet et du Sous-préfet dans le mode déconcentré.

La région en tant que collectivité locale, la commune et la communauté rurale, dans le mode décentralisé, sont gérées par le Conseil régional, le Conseil communal et le Conseil rural.

L'érection en 2013 des communautés rurales et des communes d'arrondissement en communes découle de l'Acte III de la décentralisation procède à la communalisation intégrale. par.

Ainsi une autorité administrative est désignée à la tête de chaque circonscription, à savoir :

- un Gouverneur pour chaque région ;
- un Préfet pour chaque département ;
- un Sous- Préfet par arrondissement ;
- un Maire par commune ;
- et un Chef de village ou de quartier au niveau le plus fin.

La capitale du Sénégal, Dakar, est située dans la presqu'île du Cap-Vert. La région de Dakar couvre une superficie de 550 km² située à l'extrême Ouest du pays. , .

Environnement économique¹

A. Croissance et compétitivité

a) Estimation des ressources et emplois du PIB en 2019

- Les ressources du PIB

L'année 2019 est marquée par un ralentissement de l'activité économique. En effet, le taux de croissance est ressorti à 4,4% en 2019, après 6,2% en 2018. Cette situation est consécutive au ralentissement de l'activité des secteurs primaire (4,5%, après 8,1% en 2018), secondaire (3,7%, contre 6,5% en 2018) et tertiaire (4,6%, après 5,4% en 2018).

- Le secteur primaire

La valeur ajoutée du secteur primaire s'est accrue de 4,5% en 2019 contre 8,1% en 2018. Cette décélération est consécutive au ralentissement de l'agriculture et des activités d'élevage et de chasse qui ont cru, respectivement de 4,8% et 2,9% en 2019, après 10,2% et 3,8% en 2018. En revanche, le bon comportement des activités de la pêche (7,5% en 2019, après 6,9% en 2018) et de la sylviculture (3,5% en 2019, après 1,5% en 2018) ont amoindri les contreperformances au secteur primaire.

- Le sous-secteur de l'agriculture :

La performance du sous-secteur de l'agriculture a été limitée par le repli de certaines sous-branches de l'agriculture, notamment les « Céréales » (mil (-10%), sorgho (-9%)) et « Arachide et autres oléagineux (sauf graine de coton) » (arachide (-5%)). Cette contreperformance est essentiellement imputable à l'effet conjugué de la baisse des rendements du riz et du mil et du repli des superficies emblavées qui sont passées à 1 729 124 hectares, soit une diminution de 1,6% par rapport à la campagne antérieure 2018/2019.

- Le sous-secteur de l'élevage

Le sous-secteur de l'élevage et de la chasse a enregistré un ralentissement (2,9% en 2019, après 3,8% en 2018) en rapport avec la faible progression de la production

¹

<http://www.ansd.sn/ressources/publications/Note%20analyse%20comptes%20nationaux%202019.pdf>

des bovins, ovins et caprins (1,8%). Cette situation est principalement imputable à une forte pluie suivie d'une vague de froid en juin 2018, qui aurait impacté l'élevage de petits ruminants entraînant ainsi des mortalités relativement importantes notamment chez les femelles dans la zone sylvo pastorale et dans les zones d'accueil de transhumants des régions de Kaffrine et Tambacounda.

- **Le sous-secteur de la pêche**

La bonne tenue de l'activité de la pêche est impulsée par l'augmentation de 7,9% des quantités débarquées de la pêche maritime notamment sa composante artisanale (+13,4%).

Au niveau de la pêche artisanale, les quantités débarquées en 2019 ont augmenté de 13,4% pour s'établir à 451 964 tonnes, après 398 643 tonnes en 2018. Elles sont essentiellement constituées de poissons, des mollusques et des crustacés dans une moindre mesure. Comparativement à l'année 2018, les quantités de poissons et de crustacés débarquées ont enregistré des hausses respectives de 14,3% et de 7,6%. En revanche, celle des mollusques s'est repliée de 1,1% sur la période sous-revue.

- **Le secteur secondaire**

La valeur ajoutée du secteur secondaire a augmenté de 3,7% en 2019 contre 6,5% en 2018 en liaison avec la contreperformance des branches « activités extractives » (-8,2%), « raffinage du pétrole et cokéfaction » (-5,9%). La régression des activités extractives est l'effet conjugué des baisses de la production de gaz naturel (-43,9%), des « activités de soutien aux industries extractives » (-18,0%) et du repli de la production secondaire de prospection minière notamment dans le secteur de l'or où elle s'est repliée de 46,4%. L'évolution du raffinage de pétrole est imputable aux difficultés financières que connaît la Société Africaine de Raffinerie (SAR). A cet égard, les achats en volume d'huiles brutes de pétrole ont diminué malgré la baisse des cours mondiaux de Brent de 9,4%. En revanche, les achats à l'international de produits pétroliers finis se sont accrus de 18,2% pour juguler la baisse de l'activité de raffinage et satisfaire la croissance de la demande locale de produits pétroliers finis.

Par ailleurs, l'évolution des activités de fabrication de produits agroalimentaires a contribué au fléchissement du secteur secondaire. En effet, la valeur ajoutée de la fabrication de produits agroalimentaires s'est amoindrie de 1,6 point en 2019 pour s'établir à 4,3%, en particulier sous l'effet de la contreperformance notée dans la fabrication de produits à base de tabac (-12,7%).

- **Le secteur tertiaire**

La valeur ajoutée du secteur tertiaire est ressortie en hausse de 4,6% en 2019. La bonne tenue du secteur tertiaire est imputable à la performance des activités financières et d'assurance (12,0% en 2019, après 6,0% en 2018), du transport (6,7% en 2019, contre 6,0% en 2018), des activités immobilières (3,3%, après 2,7% en 2018) et de l'enseignement (5,0% en 2019 contre 2,7% en 2018). Le raffermissement des services financiers est impulsé par la bonne tenue des sous-secteurs bancaire et d'assurance qui se sont bonifiés de 8,3% et 23,1% entre 2018 et 2019 et d'un dynamisme des activités des auxiliaires financières et d'assurance.

Toutefois, le secteur tertiaire a enregistré une décélération de 0,8 point par rapport à 2018 en partie liée aux activités spécialisées, scientifiques et techniques qui ont vu leur valeur ajoutée stagner en 2019 après une hausse de 6,5% en 2018. A cela s'ajoute le ralentissement de la valeur ajoutée des activités de service de soutien et de bureau (6,1% contre 8,6% en 2018), des activités d'administration publique (5,6% contre 8,5% en 2018), des activités pour la santé humaine, action sociale (4,5% contre 6,3% en 2018).

- **Les emplois du PIB**

Les emplois du PIB ont été caractérisés en 2019 par une progression de 3,7% de la consommation finale, soit une décélération de 0,8 point par rapport à 2018. Ce ralentissement est imputable au comportement de la dépense de consommation marchande qui s'est accrue de 3,5% en 2019, après 4,7% en 2018. Toutefois, la tendance baissière a été atténuée par la consommation publique qui a augmenté de 5,5% en 2019 contre 3,5% en 2018.

Concernant la Formation brute de Capital fixe (FBCF) des agents économiques, elle a progressé moins vite en 2019 (8,4%, après 13,7% en 2018). Cette perte de vitesse est imputable au ralentissement de l'investissement privé qui est ressorti en hausse de 9,3%, après 19,5% en 2018. La progression de l'investissement privé est principalement amoindrie par la baisse des dépenses consacrées à la prospection minière. En effet, certaines entreprises qui étaient en prospection, les années précédentes, ont entamé la phase production à partir de 2019. En revanche, la FBCF publique a enregistré une reprise de 5,0% en 2019 après un repli de 3,1% en 2018. Cette progression intervient dans le contexte de poursuite des projets structurants, notamment la finalisation du prolongement de la Voie de dégagement nord (VDN) II et des travaux relatifs au Train Express Régional (TER).

S'agissant des échanges extérieurs de biens et services, ils sont caractérisés par la vigueur des exportations en valeur (12,7%) et un ralentissement des taux de croissance des importations en valeur (5,5%, après 14,3% en 2018). Par conséquent, le déficit du solde extérieur des biens et services en valeur s'est amélioré (-1 940,5 milliards en 2019, contre -2 040,5 en 2018).

Environnement social²

A. Caractéristiques sociodémographiques

- La pauvreté

Au Sénégal, le taux de pauvreté monétaire est estimé à 37,8% en 2018/2019 (EHCVM 2018/2019). Cependant de grandes disparités sont notées, d'une part, entre les milieux de résidence et, d'autre part, entre les régions du pays. En effet, la pauvreté touche plus la population rurale où, plus de la moitié (53,6%) vit sous le seuil de pauvreté alors qu'en milieu urbain, elle n'affecte que deux personnes sur dix (19,8%). Par ailleurs, 75,4% des pauvres vivent en milieu rural contre 24,6% en milieu urbain.

La région de Dakar, de par ses opportunités économiques, présente le niveau de pauvreté le plus bas avec moins d'une personne sur dix, soit un taux de 9,0%. Elle est suivie par la région de Thiès où le tiers de la population (34,1%) est touché par la pauvreté. Les autres régions pourraient être regroupées en deux groupes ou catégories. Le premier groupe concerne principalement les régions de Sédhiou (65,6%), Kédougou (61,9%), Tambacounda (61,9%), Kolda (56,6%), Ziguinchor (51,1%) et Kaffrine (53,0%) où plus de la moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté. Le second groupe est composé des régions de Saint-Louis (40,1%), Kaolack (41,5%), Louga (43,4%), Diourbel (43,9%), Matam (47,7%) et Fatick (49,2%).

- Niveau d'instruction atteint:

Si on analyse la situation pour chaque sexe, le niveau d'instruction chez les femmes reste faible. Il ressort des résultats de l'Enquête démographique de santé continue

² Les informations sont principalement tirées du rapport de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM 2018/2019)
http://www.ansd.sn/index.php?option=com_rapports&view=rapports&Itemid=411

(EDS-continue) 2019, que 47,3% des femmes sont sans niveau (Au cours de l'enquête, des questions ont été posées concernant le plus haut niveau d'instruction atteint par les membres des ménages âgés de six ans et plus) contre 34,9% chez les hommes. Un peu plus d'une femme sur 5 (21,1%) a atteint le niveau primaire contre 23,8% chez les hommes. Le niveau secondaire/moyen ou plus est atteint par 36,1% pour les femmes contre 41,3% pour les hommes.

-

- **Religion et ethnie**

Le Sénégal se caractérise du point de vue social par sa diversité linguistique et religieuse. Au niveau linguistique, la cohabitation crée de forts liens entre les différents groupes à travers le cousinage à plaisanterie. Celle-ci neutralise les tensions sociales et contribue à la cohésion et à la stabilité nationale.

Les principales ethnies sont les Sérères, les Pulaar, les Wolofs, les Mandingues, les Diolas, les Soninkés, entre autres. Le cousinage à plaisanterie entre ces différentes ethnies participe au maintien de la cohésion sociale. Les ethnies étrangères viennent renforcer ce brassage.

La liberté de culte au Sénégal permet à tout un chacun de s'épanouir dans ses croyances. Les musulmans, chrétiens, animistes et ceux sans religions se côtoient. Cette solidarité entre religions se manifeste à travers les fêtes religieuses qui constituent des occasions de partage et de solidarité.

B. Condition de vie des ménages

- **L'approvisionnement en eau**

Les indicateurs d'accès à l'eau montrent qu'au Sénégal, 78,7% des ménages ont accès à une source d'eau potable (EHCVM 2018/2019). L'accès considéré ici prend en compte les robinets (interne, public, du voisin et de la concession) et les puits couverts. Cependant, le niveau d'accès à l'eau potable des ménages cache certaines disparités. L'accès est quasi universel dans la zone urbaine de Dakar (97,0%) et dans une moindre mesure en milieu urbain des autres régions (82,0%). Environ 6 ménages ruraux sur 10 ont accès à une eau potable. Il en est de même pour les ménages pauvres (66,7% contre 83,2% chez les non pauvres).

En ce qui concerne la source, le robinet constitue le principal mode d'approvisionnement en eau de boisson des ménages (75,5%). Une différence non négligeable est relevée entre le milieu rural (60,8 %) et le milieu urbain (88,4%), mais aussi, au sein des ménages urbains. En effet, dans la zone urbaine de Dakar, ce taux d'accès des ménages au robinet est de 97% tandis que dans les autres villes, il est de 78,6%. L'eau de puits est la seconde source d'accès à l'eau de boisson des ménages, avec un pourcentage de 17,7%. Dans la zone rurale, 29,4% des ménages l'utilisent comme source principale d'eau de boisson tandis que dans la zone urbaine de Dakar elle ne représente que 0,4%. Dans les autres centres urbains 15,6% des ménages utilisent l'eau de puits.

- **Les toilettes**

Les résultats de l'EHCVM 2018/2019 montrent qu'au Sénégal, six ménages sur dix utilisent les W.C avec chasse d'eau, moins de deux ménages sur dix les latrines dallées, et 11,8% utilisent les fosses rudimentaires/trou ouvert. En revanche, 9,1% des ménages ne disposent pas de toilettes dans leur logement et font leurs besoins soit dans la nature (8,4%) soit dans des toilettes publiques (0,7%).

Le niveau d'accès selon le milieu de résidence révèle une plus forte utilisation des W.C avec chasse d'eau dans la zone urbaine de Dakar (87,7%), tandis que dans les autres zones urbaines du pays ce type d'aisance est utilisé par 68,1% des ménages et par 38,0% de ceux du milieu rural.

La proportion de ménages ruraux qui font leurs besoins dans la nature reste élevée (17,1%).

C. Caractéristiques des logements :

- **L'électricité**

Il ressort de l'EHCVM 2018/2019 que plus de 7 ménages sur 10 (74,3%) disposent de l'électricité. Toutefois, une forte disparité est observée selon le milieu de résidence. Plus de la moitié des ménages ruraux a accès l'électricité (52,5%), alors que près de 9 ménages urbains sur 10 en disposent (97,4% à Dakar et 88,7% dans les autres milieux urbains). Ce déséquilibre est aussi noté selon le niveau de vie du ménage.

- **Le revêtement du sol**

Le ciment et le béton sont le principal revêtement du sol (soit 42,9% selon l'EHCVM 2018/2019). Par ailleurs en milieu urbain de Dakar, plus de six ménages sur dix logent dans des habitations dont le sol est revêtu de carreaux ou de marbre (soit 69,1%). Toutefois, un peu plus d'un ménage sur deux dans les autres centres urbains et plus de quatre ménages sur dix en milieu rural occupent des logements dont le sol est revêtu de ciment ou de béton. En outre, 40,2% des ménages du milieu rural habitent dans des logements dont le revêtement du sol est en terre battue ou en sable.

- **Indices de peuplement**

Trois types de ménages ont été défini pour analyser les normes d'occupation du logement : les ménages sous peuplés (nombre de pièces d'habitation supérieur au nombre d'occupants), les ménages surpeuplés (trois personnes ou plus partagent une même pièce) et les ménages normalement peuplés (nombre de personnes par pièce égal à 1 ou 2). Globalement, il ressort des résultats de l'EHCVM 2018/2019 que les ménages sénégalais respectent les normes d'occupation des pièces dans les logements. En effet, près de 7 ménages sur 10 (69,8%) sont normalement peuplés et 5,5% des ménages occupent des logements sous peuplés. Néanmoins, il existe près d'un quart des ménages (24,7%) qui vit dans la promiscuité.

Par ailleurs, dans chacune des zones de résidence, plus de la moitié des ménages sont normalement peuplés : la proportion de ménages normalement peuplés est respectivement de 69,7%, 71,6% et 70,0% à Dakar urbain, dans les autres centres urbains et dans le milieu rural. Les ménages surpeuplés par contre sont plus répandus dans le milieu rural (26,5%) alors que la zone urbaine de la capitale présente la plus grande proportion de ménages sous peuplés (8,8%) (Dakar urbain).

- **Accès à l'énergie pour la cuisson**

Les principaux combustibles utilisés pour la cuisson sont le bois (45,2% dont 32,8% pour le bois ramassé et 12,4% pour le bois acheté), le gaz (34,0%) et le charbon de bois (18,7%). La part des ménages qui font recours aux déchets d'animaux reste faible (1,1%). L'utilisation de l'électricité comme combustible pour la cuisson est marginale. Selon le milieu de résidence, il est noté que dans la zone urbaine de Dakar, le gaz et le charbon de bois constituent les deux principaux combustibles utilisés pour la cuisson (respectivement 76,5% et 20,2%). Dans les autres centres urbains, le gaz (35,0%) est le principal combustible pour la cuisson, suivi du charbon de bois (31,1%), du bois acheté (20,6%) et du bois ramassé (11,8%). En revanche,

dans le milieu rural, c'est le bois de façon générale qui est le plus usité par les ménages pour faire la cuisson (78,7%). En faisant la distinction entre les types de bois, on constate que dans le milieu rural, 63,6% des ménages utilisent le bois ramassé contre 15,1% pour le bois acheté.

- **Biens d'équipement des ménages**

Concernant les biens d'équipement du ménage, ils permettent d'améliorer les conditions de vie des ménages et constituent en ce sens un indicateur du niveau de vie.

Dans l'ensemble, il est noté un accès quasi universel des ménages à la téléphonie mobile quels que soient le milieu de résidence et le niveau de vie. En effet, les résultats de l'EHCVM 2018/2019 montrent que dans 9 ménages sur 10 au moins un membre dispose d'un téléphone mobile. En revanche, les ménages disposant d'un abonnement à la téléphonie fixe sont rares, à peine 2,6% sur l'étendue du territoire et 6,7% dans la zone urbaine de Dakar.

S'agissant des équipements de confort, il peut s'agir de climatiseurs/split faisant partie du logement, de chauffe-eaux (pour eau chaude) ou de ventilateurs incrustés au plafond, on note une faible disponibilité de ces équipements au niveau des logements. En effet, les ventilateurs incrustés au plafond sont disponibles dans les logements de 7,8% des ménages.

Les climatiseurs/split faisant partie du logement et les chauffe-eaux sont présents dans moins de 1% des logements : 0,9% des ménages ont des logements ayant un climatiseur /split et 0,4% disposent de chauffe-eaux dans leur logement.

Selon le milieu de résidence, les proportions restent toujours faibles. C'est dans les autres zones urbaines que ces équipements de confort sont plus répandus : 1,6% de ménages ont des climatiseurs/splits faisant partie de leur logement ; 0,7% ont des chauffe-eaux dans le logement et 14,3% disposent de ventilateurs incrustés au plafond. La disponibilité de ces équipements est par contre moins ressentie dans la partie urbaine de la capitale. En effet, ils sont seulement 0,8% de ménages à disposer de climatiseur/split faisant partie du logement ; 0,3% de chauffe-eau et 4,5% de ventilateur incrusté au plafond. Dans le rural, ces proportions sont de 0,6%, 0,2% et 6,3% respectivement pour les climatiseurs/splits, les chauffe-eaux et les ventilateurs incrustés au plafond.